

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

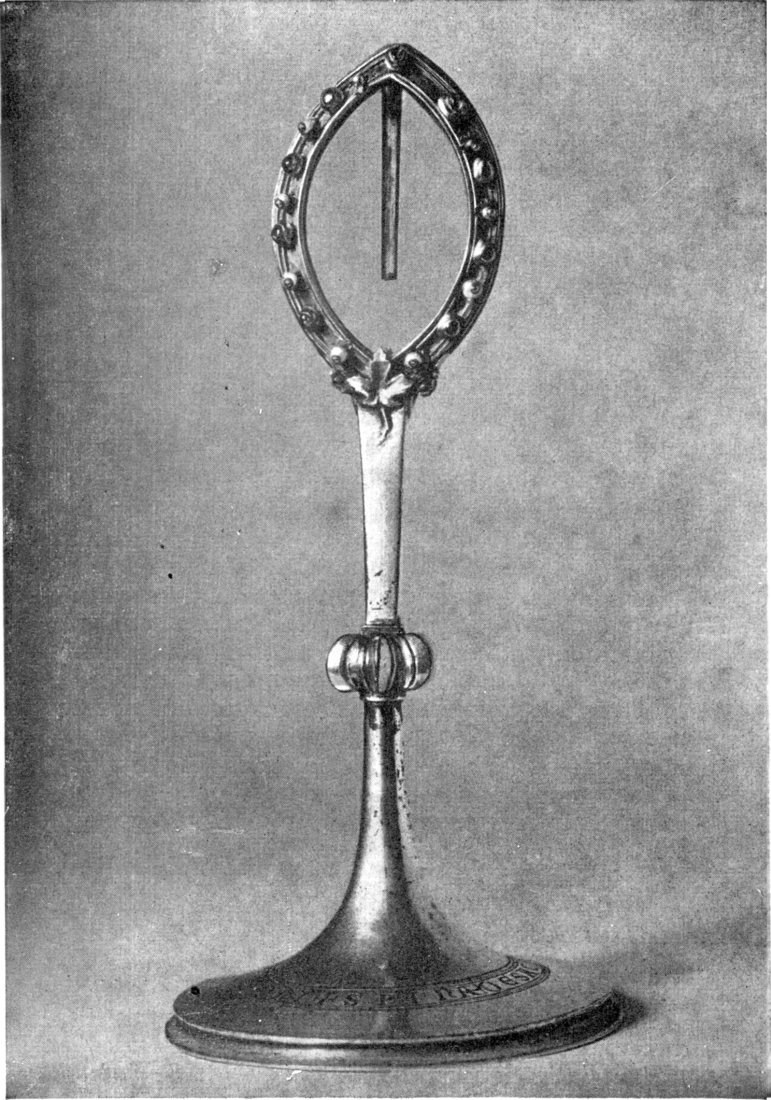
Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Les Chevaliers du Saint-Sépulcre
honnorent le Saint Roi Louis IX à
l'Abbaye de Saint-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1957, tome 55, p. 49-60

© Abbaye de Saint-Maurice 2012



Reliquaire de la Sainte-Epine

Don de Saint Louis à l'Abbaye de Saint-Maurice

1262

Les Chevaliers du Saint-Sépulcre honorent le Saint Roi Louis IX à l'Abbaye de Saint-Maurice

Au cours de ces dernières années, des relations fraternelles se sont nouées entre l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre et l'Abbaye de Saint-Maurice, qui, il y a quelques mois, ont honoré ensemble la grande mémoire de saint Louis, Roi de France.

I

Les Chevaliers du Saint-Sépulcre

Comme les Turcs Seldjoukides s'étaient emparés de Jérusalem, la Chrétienté s'émut de la domination intolérante de ces envahisseurs qui, par haine du christianisme, empêchaient les pèlerins de se rendre dans les Lieux-Saints. Ce fut l'origine du mouvement des Croisades qui aboutit à la délivrance de la Cité sainte le 15 juillet 1099 et à la fondation d'un Royaume latin à Jérusalem. Ce Royaume dura près d'un

siècle. Le célèbre sultan d'Egypte Saladin, dont les conquêtes s'étendirent de l'Égypte à l'Irak, battit les chrétiens en plusieurs rencontres, notamment à Tibériade, s'empara de Jérusalem (2 octobre 1187) et mit fin au régime établi par les Croisés. De nouvelles tentatives furent faites par les chrétiens d'Europe pour reprendre la Palestine, mais les rivalités des princes et l'opposition des intérêts particuliers entravèrent les plus nobles efforts, et les Croisades, commencées dans l'enthousiasme, s'achevèrent dans le discrédit...

On ne saurait pourtant méconnaître tant de dévouements vrais, tant d'exploits héroïques, tant de services généreux accomplis par ceux qui partaient pour la Croisade et qui offraient leur vie à cette noble cause. On vit alors se former des Ordres à la fois religieux et militaires pour la défense de la Terre-Sainte, la protection des pèlerins et les soins des malades. Et ceux qui mettaient ainsi leur épée au service de leurs frères chrétiens, consacraient généralement leurs engagements devant les autels, et particulièrement heureux étaient ceux qui pouvaient le faire dans la Basilique même que les chrétiens élevèrent sur le Saint-Sépulcre du Sauveur au milieu du XII^e siècle : c'est là que les vaillants défenseurs du nom chrétien étaient créés chevaliers.

La perte de la Terre-Sainte ramena en Europe les chevaliers et prélats dépossédés. Sous des formes diverses, les Ordres équestres poursuivirent néanmoins leur œuvre bienfaisante par l'entretien d'hôpitaux ou d'hospices, la défense des Etats chrétiens, la protection des pèlerins ou l'envoi de secours aux fidèles d'Orient. Ainsi fut créée en France une pieuse confrérie qui eut son siège d'abord à Saint-Samson d'Orléans, puis à la Sainte-Chapelle élevée à Paris par Louis IX, près du Palais en l'Île, pour abriter et honorer très spécialement la Couronne d'épines du Christ. C'est dans ce sanctuaire que les pèlerins ou soldats prêts à partir pour les Lieux-Saints confirmaient leur engagement, et là encore qu'à leur retour ils faisaient constater l'exécution de leur promesse.

A la fin du XV^e siècle, le Saint-Siège se préoccupe particulièrement des affaires d'Orient. Pie II songe à organiser une nouvelle Croisade contre les Turcs dont les conquêtes dans les Balkans l'inquiètent à juste titre. Innocent VIII essaie de réunir toutes les forces chrétiennes sous les drapeaux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (plus tard appelé Ordre de Malte). Alexandre VI groupe les chevaliers du Saint-Sépulcre dans un Ordre rénové dont il se proclame Grand-Maître, en accordant toutefois au Custode des Franciscains de Terre-Sainte le droit d'en nommer les membres.

Plusieurs Papes confirmèrent les privilèges de l'Ordre : Léon X, Pie IV, Alexandre VII, Benoît XIII, enfin Benoît XIV, le célèbre Pape canoniste, qui réorganisa l'institution par une Bulle du 7 janvier 1746. Au XIX^e siècle, l'Ordre passa par une phase difficile sous le pontificat de Grégoire XVI, époque où les courants révolutionnaires n'épargnaient ni la personne du Pape ni l'Eglise elle-même. En 1846, le Custode de Terre-Sainte nomma encore des chevaliers du Saint-Sépulcre, et parmi eux le Nonce de Paris, Mgr Fornari ; mais l'année suivante, le Pape Pie IX, nouvellement élu, rétablissait le Patriarcat latin de Jérusalem et lui transférait, le 10 décembre 1847, le droit de nomination qui appartenait auparavant à la Custodie franciscaine. Par là, le Souverain Pontife voulait procurer au Patriarche de Jérusalem un appoint indispensable à ses œuvres. Un nouveau Bref de Pie IX, le 24 janvier 1868, donnait à l'Ordre du Saint-Sépulcre une constitution nouvelle et remplaçait tous les documents antérieurs. Léon XIII à son tour se soucia de rehausser le prestige de l'Ordre par un Bref du 3 août 1888.

Durant le dernier demi-siècle, trois grands Papes encore ont montré un vif intérêt à l'Ordre. Tout d'abord, le saint Pape Pie X adresse au Patriarche Camassei, le 3 mai 1907, un Bref réservant au Saint-Siège le grand-magistère, dont la lieutenance est confiée au Patriarcat de Jérusalem. En même temps, Pie X approuve la diffusion de l'Ordre en divers pays

et déclare en attendre beaucoup pour le bien moral et religieux des populations généralement très pauvres de Terre-Sainte. Deux actes de Pie XI furent consacrés à l'Ordre : un Bref du 6 janvier 1928 abolit le grand-magistère et nomme le Patriarche latin de Jérusalem recteur et administrateur perpétuel de l'Ordre, que le Pape prend sous la protection spéciale du Saint-Siège et auquel il recommande de développer toujours davantage son action en faveur de la Palestine. D'autre part, un décret du 5 août 1931 précise divers points de l'organisation de l'Ordre, dont les nouveaux Statuts sont approuvés par le Saint-Siège le 19 mars 1932. Enfin, Sa Sainteté Pie XII a témoigné maintes fois sa bienveillance particulière à l'Ordre du Saint-Sépulcre, dont il a rétabli la charge de Grand-Maître en la confiant à un cardinal de Curie ; il a aussi révisé les Statuts de l'Ordre en 1949, en précisant les buts charitables que le Saint-Siège assigne au zèle des Chevaliers pour le maintien et le progrès de la Foi chrétienne dans cette Palestine toujours si divisée et pourtant si chère à tout cœur chrétien.

La tâche est donc noble et belle ; elle est lourde aussi, et c'est pour mieux la remplir que l'Ordre a cherché à s'étendre dans la chrétienté. Il comprend aujourd'hui diverses sections ou provinces, non seulement dans les Etats d'Europe, mais aussi d'Amérique. A la tête de chacune de ces divisions se trouve un Lieutenant, d'où le nom de Lieutenance donné à ces provinces. La Suisse forme l'une d'elles sous l'autorité de Son Excellence M. le D^r Hans Schnyder de Wartensee, de Lucerne, et sous le ministère spirituel d'un Grand-Prieur, charge que détenait naguère Mgr Meile, Evêque de Saint-Gall.

Dans les divers pays où l'Ordre existe aujourd'hui, il s'est appliqué à raviver les grandes pages de son histoire. Ainsi, en France, il a pu réintégrer l'église Saint-Leu et Saint-Gilles à Paris, l'un de ses anciens sanctuaires. En Suisse, les Chevaliers du Saint-Sépulcre ont, notamment, évoqué les principaux souvenirs de l'Ordre par une très belle fresque dans l'église du Christ-Roi au Petit-Lancy (Genève).

En choisissant l'Abbaye de Saint-Maurice pour son Chapitre des 24 et 25 septembre 1955, l'Ordre du Saint-Sépulcre poursuivit la visite des sanctuaires anciens et vénérés de notre pays, qui l'avait déjà conduit, entre autres, à Hauterive, à Mariastein, à Einsiedeln, à Saint-Ursanne. L'Abbaye et la Ville de Saint-Maurice se sentirent profondément honorées du choix que la Lieutenance helvétique de l'Ordre avait fait d'elles pour y tenir ses assises, auxquelles Son Eminence le Cardinal Valerio Valeri, Grand-Chancelier de l'Ordre, apporta l'éclat de la pourpre romaine et la bénédiction du Saint-Siège.

Le printemps 1956 devait ramener à Saint-Maurice les Chevaliers romands du Saint-Sépulcre, pour une journée de recueillement dans la lumière d'un de leurs Patrons, le saint Roi Louis IX.

Le 4 novembre dernier, la Lieutenance suisse de l'Ordre du Saint-Sépulcre ou, du moins, sa fraction romande, se retrouvait pour la troisième fois à Saint-Maurice. Notre Abbaye se réjouit de cette fidélité qui fait d'elle un lieu de rencontre aimé des Chevaliers du Saint-Sépulcre. A vrai dire, cet Ordre équestre, né en Palestine à l'époque des Croisades, se retrouve ici un peu en Terre-Sainte, puisque, par une Constitution apostolique de Grégoire XVI, du 3 juillet 1840, l'Evêché de Bethléem, fondé à l'époque du Royaume latin de Jérusalem, a été uni, quant à son titre, au Siège abbatial, de sorte que l'Abbé de Saint-Maurice est en même temps Evêque titulaire de Bethléem. D'autre part, le « grand souvenir à la fois martyrologique et militaire » — selon l'expression de Mgr Duchesne — qui, dès le V^e siècle, fit d'Againe un lieu de pèlerinage, ne saurait laisser indifférent un Ordre de chevalerie car, s'il est vrai que, de son vivant, saint Maurice portait un titre d'officier de la cavalerie romaine, la piété et la dévotion en ont fait l'un des Patrons et des modèles des chevaliers chrétiens.

En revenant dans notre Basilique pour y donner l'investiture à de nouveaux chevaliers, la Lieutenance helvétique de l'Ordre du Saint-Sépulcre a voulu

aussi honorer plus particulièrement saint Louis, Louis IX, Roi de France, en inaugurant avec les chanoines de l'Abbaye une mosaïque consacrée à ce saint Roi. Pour la circonstance, Son Altesse Royale le Prince Xavier de Bourbon, Lieutenant de l'Ordre du Saint-Sépulcre en France, vint tout spécialement de Paris pour s'unir à notre joie et à notre dévotion devant l'image de son saint aïeul.

II

Saint Louis et l'Abbaye de Saint-Maurice

Saint Louis est un Saint très aimé chez nous parce qu'il fut un ami et un bienfaiteur de notre Maison. Les relations de Louis IX avec l'Abbaye d'Agaune appartiennent à l'histoire la plus authentique et ne sont point du domaine de la légende. Plusieurs documents d'archives nous éclairent, en effet, sur ces relations.

Au début de février 1262, Girolde, Abbé de Saint-Maurice, s'était rendu, avec quelques chanoines, auprès du Roi pour lui porter, selon son désir, des reliques des Martyrs Thébains, dont la majeure partie devait être conservée dans un prieuré que le souverain avait décidé d'instituer à côté de son château de Senlis (Oise). Aussi l'Abbé Girolde et l'Evêque de Senlis, Robert de Cressonsart, se rencontrèrent-ils à l'Abbaye cistercienne de Royaumont (Oise) pour jeter les bases de ce prieuré. Quand l'église priorale eut été consacrée (1^{er} juin 1264), par l'évêque de Senlis, en présence d'une grande foule de fidèles, de plusieurs prélats et du Roi lui-même, celui-ci acheva son œuvre en dotant par une charte datée de Crépy-en-Valois (Oise), en mars 1265, la nouvelle institution, que le Pape Clément IV approuva encore peu après. Pour bien souligner le lien qui unissait le prieuré de Senlis à l'Abbaye de Saint-Maurice, les chanoines devaient porter là-bas comme ici le même « habit », c'est-à-dire, sans doute, le camail rouge

que le Pape Eugène III paraît avoir donné lui-même aux membres de l'Abbaye en l'honneur des Martyrs. Senlis devenait ainsi, par la faveur royale de Louis IX, une seconde Agaune.

Mais ce qui assure principalement chez nous le souvenir de saint Louis, c'est la Sainte-Epine qu'il a donnée à l'Abbaye dans une monstrance d'une grande finesse, avec une lettre d'authenticité. Cette lettre, datée de Paris, février 1261, — date qui correspond à l'an 1262 de notre calendrier, — fut adressée au prieur de l'Abbaye pendant que l'Abbé Girold se trouvait auprès du Roi. Portant encore un fragment de sceau, cette charte, rédigée naturellement en latin et écrite par un secrétaire, fut longtemps conservée dans nos archives ; mais, il y a quelque trente ans, un artiste justement estimé, Marcel Feuillat, de Genève, fit un petit reliquaire pour abriter ce précieux document et permettre de le placer désormais auprès de la Sainte-Epine elle-même, dans le Trésor de la Basilique.

Cette Epine est pour nous d'un prix inestimable. D'abord, bien sûr, parce qu'elle a touché le front de notre Sauveur, et c'est bien pourquoi, dans la lettre d'authenticité, saint Louis recommande d'entourer cette Epine de toute la vénération qui lui est due. Nous sommes infiniment heureux que cette Epine nous ait été donnée par ce prince. On n'ignore pas, en effet, que Louis IX tint à posséder dans son royaume cette relique précieuse entre toutes : la Couronne d'épines du Sauveur ; mais, contrairement à ce qu'on entend parfois, il ne la rapporta point de Palestine, en 1252, à son retour de la VII^e Croisade. Conservée d'abord à Jérusalem, cette relique vénérable avait été portée ensuite à Byzance où sa présence est attestée avant la fin du XI^e siècle. Cent-cinquante ans plus tard, alors que les Grecs tentaient de reprendre pied dans la ville où régnait le faible empereur latin Baudoin II, les dirigeants de l'empire avaient mis la sainte Couronne en gage auprès d'un riche Vénitien, Nicolas Quirino, comme garantie d'un emprunt destiné à la défense de leur Etat chancelant. Saint Louis, informé de la chose, entreprit des

tractations tant sur les rives du Bosphore que dans la cité reine de l'Adriatique ; il remboursa la somme prêtée et envoya à Venise deux Dominicains pour ramener le précieux dépôt, en prenant les précautions utiles pour écarter tout risque de substitution. Les mandataires du Roi, en recevant le reliquaire, constatèrent qu'il était dûment muni de son sceau byzantin, auquel fut ajouté, de surcroît, le sceau du doge de Venise.

Quand, par la Vénétie et l'Allemagne, la Couronne d'épines fut arrivée à Troyes, le Roi se rendit à sa rencontre avec sa mère et plusieurs dignitaires, jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne) où, ayant rompu les sceaux et ouvert le reliquaire, il vénéra avec émotion cette sainte relique. Le lendemain, 11 août 1239, saint Louis la porta lui-même à la Cathédrale de Sens, où le clergé et le peuple l'accueillirent avec vénération. Les jours suivants, le pieux voyage se poursuivit par Montereau et Melun (Seine-et-Marne) et arriva enfin à Paris le 18 ; il se rendit d'abord à la Cathédrale, puis à l'oratoire du Palais en l'Ile, où la Couronne fut déposée. Louis IX, jugeant cet abri trop indigne d'un tel trésor, ordonna de construire la Sainte-Chapelle, cette merveilleuse châsse de pierres et de vitraux, qui jusqu'à nos jours porte témoignage de la piété du Roi et de la qualité de son architecte, Pierre de Montreuil. Gardée à l'Abbaye bénédictine de Saint-Denis pendant la durée des travaux, la Couronne d'épines fut ramenée à la Sainte-Chapelle le jour même de la consécration de celle-ci, le 15 avril 1248.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la Couronne reposa là dans sa sainte Chapelle. Cachée pendant les années douloureuses de la Révolution, la Couronne du Sauveur, dûment reconnue par l'autorité archiépiscopale de Paris, fait partie depuis le 10 août 1806, du Trésor de la Cathédrale de Notre-Dame.

Quand Louis IX eut reçu dans son royaume cette relique vénérable de la Passion du Christ, il voulut en faire bénéficier quelques églises qu'il tenait à honorer spécialement de son amitié, comme, par

exemple, la Cathédrale du Puy, dont l'évêque, Bernard de Montaigu, accompagnait le Roi à Sens lors de la réception de la relique, en août 1239. L'Abbaye de Saint-Maurice est au nombre de ces églises bénéficiaires de la bienveillance royale. Aussi bien, la Sainte-Epine conservée ici n'est-elle pas une relique simplement traditionnelle, reçue à une époque indéterminée d'un personnage ignoré ; mais elle provient directement et sans intermédiaire de Louis IX dont on sait le rôle de premier plan dans l'histoire de la Couronne de Notre-Seigneur. C'est, encore une fois, en février 1262 que le saint roi fit ce don à notre Abbaye, ainsi qu'en témoigne la lettre d'authenticité encore existante.

III

Une oeuvre d'art et de piété

Saint Louis est l'un des Patrons de la chevalerie chrétienne. Dans cette chapelle de notre Basilique qui lui est dédiée, sur cet autel commandé par l'Abbé Jean-Joseph Claret en 1738 et qui conserve parmi nous des formes et des grâces du temps de Louis XV, la Lieutenance helvétique des Chevaliers du Saint-Sépulcre a eu la délicate pensée de faire placer l'effigie de saint Louis qui manquait encore. Pour exécuter ce dessein, Paul Monnier, à qui notre église devait déjà quatre belles mosaïques, en a composé une cinquième, que Madame Grichting-Le Bourgeois a réalisée de ses mains. Leur œuvre, bénite par Son Excellence Mgr Haller en présence des Chevaliers donateurs, le 4 novembre 1956, nous accueille désormais et nous sommes heureux d'en admirer les lignes harmonieuses, les teintes nuancées, le caractère général d'œuvre de piété en même temps que d'œuvre d'art. Saint Louis est représenté dans le décor de la Sainte-Chapelle de Paris, dont on reconnaît les hautes verrières ; vêtu du manteau royal semé de fleurs de lys, il tient avec respect la Sainte-Couronne, et, tout près, sur l'autel, apparaît le reliquaire même que le Roi nous a donné et dont l'artiste a reproduit



Photo Ed. Pôt

Saint Louis

Mosaïque de Paul Monnier et Suzanne Grichting

fidèlement la structure. Dans l'angle droit, en bas, brille le blason de l'Ordre du Saint-Sépulcre, blason qui rappelle, avec des couleurs propres, la croix potencée de Jérusalem qui figurait aussi sur les

armes du Royaume fondé par les Croisés. Cette même croix se trouve encore, par un heureux concours de circonstances, sur un calice et une mitre précieuse de notre église, dons de la famille du comte Paul-Edouard Riant (1836-1888), historien de l'Orient latin et de l'Evêché de Bethléem.

Comme on le voit, nombreux sont les liens que l'histoire, l'art et la piété ont noués entre le saint Roi Louis IX, les Chevaliers du Saint-Sépulcre et l'Abbaye de Saint-Maurice. La mosaïque de saint Louis, inaugurée le 4 novembre, sera un monument durable de ces liens mutuels.

Notre gratitude et nos félicitations vont aux artistes qui ont préparé cette œuvre : à Madame Grichting-Le Bourgeois, qui continue vaillamment la tâche interrompue par le départ pour l'au-delà de Monsieur Grichting, et à Monsieur Paul Monnier, dont le talent est si apprécié chez nous et que notre Collège s'honore de compter parmi ses anciens élèves. Un deuil brutal et récent a retenu M. Monnier loin de nous en cette inauguration ; aussi voulons-nous lui renouveler l'assurance de notre sympathie dans son immense chagrin.

Notre merci s'adresse particulièrement à Son Excellence M. le D^r Hans Schnyder de Wartensee, Lieutenant de la branche helvétique de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; à Monsieur Gérard Burrus, président de la Section romande de la Lieutenance ; à Monsieur Albert Oesch, secrétaire de la Lieutenance et protonotaire apostolique, qui célébra, le 4 novembre, dans notre église, l'un de ses premiers offices pontificaux ; au R. P. Bruno Hussar, O. P., qui y traita de la situation religieuse en Palestine ; à tous les Chevaliers suisses du Saint-Sépulcre, dont les visites sont maintenant entrées dans notre tradition agaunoise : la mosaïque de saint Louis demeurera le témoignage de leur aimable et généreux attachement à l'église abbatiale, choisie pour être désormais le sanctuaire romand de leur Ordre.

Léon DUPONT LACHENAL